

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 31/005/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 65/05 (AFR 31/002/2005 du 15 mars 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET

**CÔTE D'IVOIRE**      **Brian Hamish Sands (h), ressortissant néo-zélandais**  
**ainsi que 35 miliciens présumés, ressortissants de la Côte d'Ivoire**

---

Londres, le 6 avril 2005

Brian Hamish Sands est mort le 5 avril alors qu'il était détenu par les Forces nouvelles, ancien groupe armé d'opposition qui contrôle aujourd'hui le nord de la Côte d'Ivoire. Les Forces nouvelles l'avaient arrêté le 11 mars car elles le soupçonnaient d'être un mercenaire.

Le 1<sup>er</sup> avril, elles ont transféré Brian Hamish Sands de Bouaké, leur fief (centre du pays), à Korhogo, la principale ville du nord de la Côte d'Ivoire. Elles ont déclaré avoir retrouvé son corps dans sa cellule, ajoutant qu'il était manifestement décédé de mort naturelle. Les autorités néo-zélandaises ont demandé qu'une autopsie soit pratiquée sans délai. D'autres sources suggèrent que Brian Hamish Sands avait mis fin à ses jours. Sa famille aurait reconnu qu'il souffrait de troubles mentaux, mais, selon elle, il n'avait pas de tendances suicidaires.

Les 35 miliciens présumés également appréhendés au mois de mars ont été transférés à Korhogo le même jour que Brian Hamish Sands. Ils y seraient toujours détenus au secret.

Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont été autorisés à voir les 36 détenus lorsqu'ils étaient à Bouaké. Toutefois, selon les informations reçues, ils se sont vus dénier tout contact avec eux depuis leur transfert à Korhogo, malgré plusieurs requêtes officielles émanant du CICR.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :**

– exhortez les responsables des Forces nouvelles à permettre sans délai à des représentants de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de pratiquer une autopsie sur le corps de Brian Hamish Sands et demandez que les conclusions de cet examen soient rendues publiques ;

– demandez aux responsables des Forces nouvelles s'ils ont veillé à ce que Brian Hamish Sands bénéficie des soins médicaux requis par son état de santé lorsqu'il était détenu à Korhogo, et priez-les de vous informer de la nature exacte des soins que cet homme a reçus ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité des 35 hommes soupçonnés d'appartenir à une milice pro-gouvernementale, qui ont été arrêtés par les Forces nouvelles et qui seraient actuellement détenus au secret à Korhogo, où ils risquent d'être soumis à la torture ;

– engagez les responsables des Forces nouvelles à veiller à ce que ces hommes bénéficient de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin, et à ce qu'ils puissent recevoir la visite de représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'ONUCI, ainsi que de membres de leur famille ;

– appelez-les à garantir clairement que ces hommes ne seront ni torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et que leurs conditions de détention sont conformes aux normes internationales correspondantes.

**APPELS À :**

**Secrétaire général des Forces nouvelles :**

Guillaume Soro  
Secrétaire général des Forces nouvelles  
Bouaké  
Côte d'Ivoire

**Fax :** +225 31 63 22 84

**Courriers électroniques :** [mopaci@hotmail.com](mailto:mopaci@hotmail.com)

**Formule d'appel :** Monsieur,

**Porte-parole des Forces nouvelles :**

Sidiki Konaté  
Porte-parole des Forces nouvelles  
Bouaké  
Côte d'Ivoire

**Fax :** +225 31 63 22 84

**Courriers électroniques :** [mopaci@hotmail.com](mailto:mopaci@hotmail.com)

**Formule d'appel :** Monsieur,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Côte d'Ivoire dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 17 MAI 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*